

N° Référence : MB

**Vos références :**

**Affaire suivie par :** Maria Badsı

maria.badsı@oise.gouv.fr

**Téléphone :** 03 44 06 50 29 – **Télécopie :** 03 44 06 50 24

**Objet :** Natura 2000 Les Coteaux de l'Oise autour de Creil

**COMITE DE PILOTAGE  
DU 02 OCTOBRE 2013**

**Compte rendu**

**2ème PARTIE**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du président du comité de pilotage
- 2) Désignation de la collectivité territoriale ou groupement chargé de la mise en oeuvre du document d'objectifs

A l'issue de la validation du document d'objectifs (DOCOB) par les membres du comité de pilotage (COPIL), la présidence est reprise par Mme Brel, Chef du service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt de la direction départementale des territoires de l'Oise.

Il est rappelé que les COPIL du réseau Natura 2000 s'organisent autour d'un président et d'une structure porteuse chargée de la mise en oeuvre du DOCOB. Leurs élections ne peuvent être dissociées et les votants sont uniquement les élus des communes et des groupements de communes ou leurs représentants.

Mme Badsı indique que 2 candidatures ont été reçues. Il s'agit pour :

- la présidence du COPIL : M. Macudzinski, Maire de la commune de Saint Maximin, le 01 octobre 2013

- la mise en oeuvre du DOCOB : Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, le 26 septembre 2013

aucun mandat n'a été réceptionné.

Mme Badsı sollicite les membres élus du COPIL souhaitant faire acte de candidature : aucune autre candidature n'est relevée.

Il est demandé aux élus si le vote peut avoir lieu à main levée ou à bulletin secret. A l'unanimité, le vote à main levée est plébiscité pour les deux désignations.

**1) Désignation du président du COPIL**

Il est demandé à M. Macudzinski de présenter sa candidature. M. Macudzinski justifie sa candidature compte-tenu de son implication dans la démarche de la protection de la biodiversité et dans celle qui a conduit à l'élaboration du DOCOB. Il souhaite donc poursuivre la mise en oeuvre du DOCOB.

Ensuite, il est procédé au vote pour la candidature de M. Macudzinski à la présidence du COPIL.

**A l'unanimité des membres votants, M. Macudzinski est désigné Président du COPIL du site Natura 2000 « Les coteaux de l'Oise autour de Creil ».**

**2) Désignation de la collectivité territoriale ou groupement chargé de la mise en oeuvre du document d'objectifs**

Il est proposé à M. Georgette de présenter la candidature du PNR Oise-Pays de France.

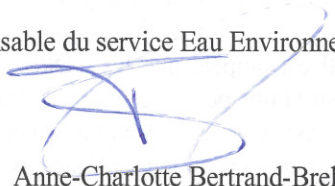
A l'issue, il est demandé aux élus de voter pour la candidature du PNR à la mise en oeuvre du DOCOB.

**A l'unanimité des membres votants, le PNR Oise-Pays de France est désigné collectivité territoriale du site Natura 2000 « Les coteaux de l'Oise autour de Creil ».**

Mme Badsy rappelle que conformément aux instructions ministérielles, une demande spécifique sera sollicitée auprès de la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) afin d'entériner la désignation du PNR Oise-Pays de France

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Brel et M. Macudzinski lèvent la séance en remerciant les participants.

La responsable du service Eau Environnement et Forêt



Anne-Charlotte Bertrand-Brel